

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Février

LE VOTE PAR PROCURATION

Un député dont on ne saurait trop louer les bonnes intentions a, paraît-il, formé le projet de déposer une proposition de loi en vertu de laquelle les députés ne pourraient plus voter par procuration, mais seraient tenus de déposer eux-mêmes leur bulletin de vote dans l'urne. En outre, les noms de ceux qui s'abstiendraient d'assister aux séances ou qui s'absenteraient sans motifs sérieux, seraient inscrits au *Journal Officiel* et leur traitement serait suspendu tant que durerait leur absence.

Il nous semble que cette proposition, qui pourra paraître sévère à ceux de nos honorables qui ont coutume de vaquer à leurs affaires personnelles, ou à leurs plaisirs plutôt que d'assister aux séances de la Chambre, est parfaitement juste et que, partant, elle mérite d'être prise en considération et même d'être votée par le Parlement. Son adoption mettrait fin à un abus scandaleux qu'il est temps de faire cesser.

Le vote par procuration est si bien passé à l'état d'habitude, non seulement au Palais Bourbon mais encore au Luxembourg, que l'on pourrait citer tels et tels députés et tels et tels sénateurs qui votent presque constamment pour plusieurs de leurs collègues absents. Ces abstentions sont plus nombreuses qu'on ne se l'imagine dans le public, où l'on est généralement peu au courant de ce qui se passe dans les coulisses du Parlement.

Il est un fait certain, c'est que nombre de députés en prennent réellement trop à leur aise avec leur mandat, et s'occupent de tout autre chose que des affaires du pays.

Il arrive souvent que les discussions les plus sérieuses, les plus importantes, ont lieu devant les banquettes vides. Il y a cinquante ou soixante députés présents, mais lorsqu'on dépouille le scrutin, on trouve quatre ou

cinq cents bulletins. Le vote par procuration a produit son effet. C'est illogique, c'est abusif, c'est tout ce que l'on voudra, mais c'est ainsi. Cela s'appelle traiter les affaires du pays par dessous la jambe.

Pourtant, il nous semble que ce n'est pas pour qu'ils aillent se promener, mais bien pour qu'ils assistent régulièrement aux séances, que les députés sont payés 750 francs par mois. Lorsqu'ils n'y assistent pas, non seulement ils manquent à leur devoir, mais on peut dire avec raison qu'ils volent l'argent des contribuables, puisqu'ils ne remplissent pas la tâche pour laquelle une indemnité leur est allouée.

Est-ce qu'on tolérerait qu'un fonctionnaire quelconque fût les trois quarts du temps absent de son poste ?

Mais ce côté de la question n'est pas le seul qu'il convient d'envisager. Pourquoi les députés et les sénateurs s'arrogent-ils le droit de voter par procuration, c'est-à-dire pour leurs collègues absents, alors que l'on punit les électeurs lorsqu'ils se permettent d'agir de la même manière ?

Ceci est si vrai qu'aux dernières élections législatives, un électeur a été traduit devant les tribunaux et condamné parce qu'il avait voté deux fois, une fois pour lui et l'autre fois pour un ami absent qui l'avait chargé de ce soin. Il est bon de faire remarquer que l'ami en question était malade et retenu dans une ville d'eaux par ordre de son médecin, et que, par conséquent, son absence était parfaitement justifiée.

N'est-il pas au moins étrange que les députés et les sénateurs se permettent de voter par procuration alors que la loi punit les citoyens qui agissent de même ?

Pourquoi deux poids et deux mesures ? Est-ce que le mandat de député et celui de sénateur placent ceux qui en sont investis au-dessus des lois ?

Nous avons toujours cru, au contraire, que c'était un devoir, pour les hommes qui sont honorés de ces hautes fonctions, de se montrer plus respectueux des lois de leur

pays. Il paraît que nous nous trompions, du moins ce qui se passe au Palais Bourbon et au Luxembourg est de nature à nous le faire croire.

Eh bien, non ! Il ne se peut pas qu'il soit défendu à un électeur de voter pour un ami absent et qu'il soit permis à un député de voter pour trente ou quarante de ses collègues absents.

Dès lors que le vote est personnel pour les électeurs, il doit l'être également pour les députés et les sénateurs.

Est-ce trop demander aux mandataires du pays qu'ils se montrent respectueux des lois qu'ils ont faites ?

C'est pourquoi nous estimons qu'il serait urgent de présenter un projet de loi portant que le vote est personnel et obligatoire pour tous les députés pendant toute la durée de la session, et que toute infraction à cette loi sera punie d'une amende ou suspension de traitement avec inscription au procès-verbal.

Ce serait peut-être le meilleur moyen de mettre un terme à l'absentéisme et de forcer les députés à remplir convenablement leur mandat.

Mais cette loi, voudront-ils la voter ? Il est probable que non.

En attendant ils continueront à faire la Chambre buissonnière et à palper leurs appointements sans prendre souci autrement des intérêts du pays.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 janvier 1894

L'interpellation sur la marine

M. Lockroy dit que le gouvernement a institué une commission extra-parlementaire, composée de sénateurs, de députés, de fonctionnaires du ministère de la marine, pour procéder à une enquête sur la situation de la marine.

Il estime que ce n'est pas une raison pour que la Chambre renonce à son droit absolu d'ordonner elle-même une enquête sur la marine. Ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir. Il est évident que la commission extra-parlemen-

veux... pardon... je vous supplie de me laisser vivre.

Ses larmes augmentaient avec sa douleur. Elle n'abordait jamais sans épouvante cette redoutable vision.

— Mon Dieu ! ma mort serait une injustice ! où serait votre équité si vous me preniez, après avoir été si malheureuse, au moment même où je commence à trouver le bonheur !...

Elle sanglotait, la tête dans ses mains. Et l'ombre auguste du saint lieu l'enveloppait tout entière, et les cierges rares, allumés çà et là, étaient comme des points d'or semés dans l'infini de cette église. Elle sanglotait, invoquant Dieu avec désespoir.

Tout à coup ses yeux tombèrent sur les chemins de croix qui couvraient les murs de l'église. Ah ! comme c'était là un bien autre martyre que le sien. Elle comprit que ces tableaux qui représentaient tous une des scènes de la Passion, étaient un grand enseignement, disant à l'homme qu'il n'a pas le droit de s'indigner contre la souffrance, puisque son Dieu a souffert plus que lui.

Si les larmes de Gertrude ne s'arrêtaient pas, ce fut du moins avec une sorte de résignation qu'elle acheva de prier. Dans la sincérité de sa foi, elle prit cela pour une réponse muette. Elle accusait Dieu d'être trop sévère, et Dieu lui montrait la souffrance de Jésus comme pour lui dire : De quel droit te plains-tu.

Quand elle sortit de l'église, la nuit se répandait partout, nuit enluminée d'étoiles. Gertrude leva les yeux au ciel, ce ciel où elle irait bientôt. Elle devenait résignée, sinon consolée ; puis, dans le fond de son cœur, il restait toujours une espérance.

taire n'offre pas les mêmes garanties d'impartialité et de sévère justice, qu'une commission que la Chambre aura nommée elle-même et qui n'aura de comptes à rendre qu'à la Chambre.

Peut-on espérer que les fonctionnaires du ministère de la marine sauront juger eux-mêmes les faits qu'on révélera à la charge de leurs collègues ? Voudront-ils seulement les rechercher ? On ne peut pas l'espérer ; la commission extraparlamentaire ne peut aboutir qu'à l'avortement. La Chambre doit donc se saisir de ses prérogatives.

La question de la marine est aujourd'hui une question de défense nationale ; la France, en effet, doit se préoccuper des éventualités de guerre qui sont toujours menaçantes et contre lesquelles nous devons toujours et sans cesse nous prémunir.

La France, qui n'avait jadis qu'une rivale sur la mer, l'Angleterre, aura à compter demain avec les flottes de l'Allemagne, de l'Italie de l'Autriche et de l'Angleterre, il faut donc que nous soyons prêts à toutes les luttes possibles. Il faut que nous acceptions tous les sacrifices, mais il faut que tous ces sacrifices produisent le résultat voulu.

Le Parlement doit s'assurer que ces sacrifices n'ont pas été faits en pure perte.

M. Lockroy constate que depuis 1871 la France a dépensé 3 milliards et demi pour sa marine. Les puissances de la triple ont dépensé un milliard de moins, or, les flottes ont doublé et triplé ; pendant ce temps la flotte française a à peine augmenté de 60/0.

Tous les rapporteurs du budget de la marine depuis cinq ans ont constaté cette situation déplorable. C'est un fait acquis et que les ministres de la marine qui se sont succédés depuis cinq ans n'ont pas osé contester.

L'orateur fait le parallèle des forces navales de la France et de celles de la Triple-Alliance.

Il en conclut que nous sommes inférieurs en nombre, inférieurs en vitesse, inférieurs en force, et que cependant, nous avons dépensé un milliard de plus. La cause n'est-elle pas jugée ; avec un maximum d'efforts nous sommes arrivés à un minimum de résultats.

Il y a donc un vice dans la marine. La caisse a des fissures par où s'écoule l'or de la France ; le désordre est en haut, le gâchis est partout.

Le personnel est héroïque, il a toutes les vertus guerrières, mais il n'a pas le sens de l'ordre financier ; il ne respecte pas la loi dans le maniement de son budget ; les fonds votés par le Parlement sont dépensés mais pour des dépenses autres que celles que le Parlement a voulues. Le gaspillage est à l'ordre du jour.

ce vague et tenace, cette espérance que rien n'arrache. Un miracle pourrait la sauver ; pourquoi ce miracle ne se ferait-il pas ? Elle se rappelait avoir lu un roman charmant de M. Edmond About où une phthisique comme elle est sauvée subitement. N'était-elle pas une autre Germaine.

Elle voulut attendre, avant de rentrer à la villa, que ses larmes fussent séchées. Quelles raisons aurait-elle pu donner ? Ne venait-elle pas de passer une heureuse journée avec tous les siens ? On l'attendait avec impatience.

— Vite ! vite ! lui dit Pierre dès qu'il l'aperçut au tournant de l'allée, on veut avoir ton avis.

— Sur quoi ?

— On nous propose de nous rendre tous ce soir à un concert de Charité qui se donne au Casino.

Elle frémit. Quelle fatigue ! Pourtant elle refusa !

— Ma foi, dit-elle, je ne suis pas des vôtres. Cette promenade aux étangs de Cazèux m'a brisée.

— On aurait peut-être insisté si, heureusement, Mme Delcroix ne s'était mise du bord de sa nièce.

— Non, c'est de la folie une conduite pareille ! Vous voulez donc nous tuer ? Vous ne trouvez donc pas que c'est assez « éreintant » une course de cinq heures au grand soleil ? Tiens bon, Gertrude, je suis avec toi.

La jeune femme poussa un soupir de soulagement quand elle vit qu'elle était délivrée de cette fatigue.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 87

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

— C'est toi qui choisiras. Et je serai bien sage, et nous ne nous quitterons jamais !

C'était la troisième fois qu'il formulait la même phrase : c'est qu'en vérité il n'en connaissait pas qui exprimât mieux son enfantine pensée. Oh ! la malheureuse Gertrude, comme chacune des paroles de son enfant entrant dans son cœur pour la désespérer ! « NOUS NE NOUS QUITTERONS JAMAIS... » C'était lui qui disait cela de sa lèvres rose, lui devant qui s'ouvrait une large vie de bonheur. Ils seraient séparés cependant par le plus terrible des éloignements : l'éloignement de la mort.

Le petit Jean continua ce babil joyeux qui navrait sa mère. La voiture passait en ce moment dans cette rue qu'on appelle rue de la Chapelle, et qui conduit à l'une des deux églises d'Arcachon. Elle ordonna d'arrêter.

— Rentrez, ma tante, dit-elle à Mme Delcroix... Moi, je vais faire le reste de la route à

pied.

— Tiens, c'est une idée, cela ! clama la bonne femme enchantée ; ma foi ! je vais en faire autant.

— Non ! non ! Je vous en prie, dit vivement Gertrude. Je désire marcher seule... Pardonnez-moi si je vous fais de la peine, ma tante...

Mme Delcroix n'avait garde d'en vouloir à sa nièce. Elle se contenta de dire en secouant la tête :

— Ces jeunes femmes, elles ont toutes des lubies. Je suis convaincue que la fille d'Emmeline aurait été comme ça ; va, ma chère, ne te fatigue pas ; je me charge de Jean.

Gertrude gravit lentement le petit chemin montueux qui conduit du boulevard à l'église, puis, prenant de l'eau sainte dans le bénitier de marbre, elle alla s'agenouiller à l'autel de la Vierge. Oh ! quelle ferveur emplissait son âme.

— Mon Dieu, murmurait-elle, je vous supplie de me permettre de vivre. Ne me refusez pas cette grâce suprême que je vous demande. Mon Dieu, je devrais être résignée, je le sais, et cependant tout en moi se révolte à cette pensée de la tombe.

Elle pleurait, inondant de larmes son pri-Dieu. L'église était presque vide. A peine voyait-elle çà et là quelques rares fidèles qui venaient dire leur prière du soir.

— J'ai vingt-cinq ans, continua la jeune femme : ce n'est pas l'âge de la mort. Après m'avoir si cruellement éprouvée et pendant si longtemps, ne m'accorderez-vous pas enfin quelques années de halte dans le bonheur ?... Seigneur, je suis mère, vous savez ce que devient l'enfant quand sa mère n'est pas là... Ah ! faites-moi vivre ! je

L'orateur rappelle les désordres qui ont été signalés à l'arsenal de Toulon. Ont-ils été punis? Pas le moins du monde. A peine ont-ils été blâmés. Nos arsenaux n'ont pas les approvisionnements qui leur sont nécessaires pour parer aux nécessités de la mobilisation.

De plus, la façon dont la marine comprend l'application de la loi sur l'inscription maritime enlève 50,000 hommes à la défense nationale, c'est-à-dire deux corps d'armée.

Enfin, la défense du littoral n'est pas même organisée. Nous n'avons sur nos côtes ni un canon, ni un homme à opposer à des troupes de débarquement.

M. Lockroy constate que la dualité de la marine et de la guerre est un obstacle insurmontable à l'organisation de la défense du littoral.

Il faut, et, ajoute M. Lockroy, c'est ce qu'un ancien ministre de la guerre me déclarait il y a quelques jours, que le Parlement intervienne avec son autorité toute puissante, pour que l'on impose enfin à ceux qui ont la charge de la défense nationale, l'obligation de l'organiser sérieusement.

Le discours de M. Lockroy a produit une poignante émotion.

Après deux orateurs qui essaient quelques explications, M. Guyesse lit une dépêche de Lorient constatant qu'on a dû différer le départ d'un navire, faute de farine. (Emotion).

M. Casimir Périer monte à la tribune. On lui crie : « Vous n'êtes pas ministre de la marine ! » Il demande le renvoi à jeudi, parce que le gouvernement désire se renseigner, afin de rassurer le pays. — Adopté.

Les Révolutionnaires

Le Temps fait ressortir le vrai caractère de la manifestation de M. Thivrier, à laquelle se sont associés les socialistes :

Par cette attitude et par le cri de ralliement qui est sorti de leurs poitrines, ils se sont révélés tels qu'ils sont : des révolutionnaires. Ils ne sont pas autre chose, en effet. Leurs tactiques momentanées, leurs habiletés de tribune, leurs stratégies autour de l'urne, ces manœuvres diverses où les induit la subtilité de quelques « bourgeois » égarés dans leurs rangs, tout cela c'est le déguisement, et c'est la gêne. Livrés à eux-mêmes, à leurs passions et à leurs sentiments vrais, ils ne sont plus un parti marchant au pouvoir, ni des réformateurs en mal de méthode pratique ; ce ne sont que des révolutionnaires prêts à relever les drapeaux déjà vaincus par la loi. Il a suffi à la presque totalité des républicains de reconnaître alors l'état d'âme des socialistes, pour s'éloigner d'eux et les rejeter aussitôt. Les socialistes sont restés seuls ou presque seuls au vote contre l'ordre du jour de confiance d'approbation. Ils n'étaient que cinquante-huit. Ils ne seront jamais plus nombreux quand ils seront sincères. Ils ne séduiront que ceux qu'ils auront trompés. Mais la Chambre doit savoir maintenant à qui elle a affaire, et toujours s'en souvenir.

Le Journal des Débats se félicite de l'événement :

Le parti de la Commune s'est affirmé à la Chambre par une manifestation non préméditée, mais éclatante. Il faut féliciter hautement M. Dupuy d'avoir fait à cette insolente agression la réponse qu'il convenait, et la majorité d'y avoir mis la sanction. La séance d'hier a montré à découvert l'ennemi que nous avons à combattre. C'est le parti de la Commune, quelques dénominations particulières que se donnent les divers groupes qui le composent, et, avec lui, ses complices, ses alliés, ses complaisants. Malgré son audace, il lui est impossible de soutenir la lutte et il trouve devant lui ce qu'il a trouvé hier : un gouvernement, un parti, une majorité, prêts à lui faire sentir toute leur force et à poursuivre, sans relâche, l'œuvre de défense et de salut social qu'ils ont entreprise.

INFORMATIONS

Les droits sur les blés

Voici les nouveaux droits sur les blés et leurs dérivés proposés par le projet déposé mardi par le gouvernement.

Par 100 kilos froment, 7 fr. ; graines concassées contenant plus de 10 0/0 de farine 11 fr. ; farines au taux d'extraction de 60 à 70 0/0, 13 fr. ; farines au taux d'extraction de 60 0/0 et au-dessous, 15 fr. ; biscuit de mer et pain 7 fr. ; gruau, semoules en gruau, 15 fr. ; grains perlés ou mondés, 15 fr. ; semoules et pâtes d'Italie, 13 fr.

M. Charles Roux a déposé sur le bureau de la Chambre des pétitions revêtues de 4,485 signatures d'ouvriers de Marseille, protestant contre le nouvel impôt projeté sur le blé et contre toute atteinte portée au régime des entrepôts et des admissions temporaires.

La Fermentation des vins

En présence des réclamations qui se sont produites à la suite d'accidents survenus dans la fermentation des vins de la dernière récolte et des diverses maladies qui se sont déclarées dans ces vins, le ministre de l'agriculture a décidé qu'une commission serait nommée pour chercher les moyens de remédier à cet état de choses.

Les membres de cette commission sont : MM. Duclaux, membre de l'Institut ; Armand Gautier, membre de l'Institut ; Gayon, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux ; Kaiser, chef des travaux au laboratoire de fermentation, secrétaire.

Protestation

L'agence Havas communique la note suivante : Le président du conseil d'administration de la compagnie d'Orléans dans une lettre qu'il adresse au ministre des travaux publics, proteste contre les allégations qui ont été portées à la Chambre lors de l'interpellation de M. Graux, accusant la compagnie d'Orléans, de favoriser par le mode d'établissement de ses tarifs, l'importation des houilles anglaises au détriment des charbons français.

Au contraire, la compagnie s'est toujours attachée à combiner ses tarifs de façon à faciliter l'extension des houilles françaises par un barème exceptionnellement réduit sur la base de 0 fr. 02 par tonne et par kilomètre, sur les points où les charbons français rencontrent la concurrence des houilles anglaises.

L'escadre russe de la Méditerranée

Le gouvernement russe s'est borné à établir dans les eaux grecques une simple station navale avec dépôt d'approvisionnement et de charbon. Comme il existe encore dans l'île de Poros des édifices russes qui furent élevés en 1831 par l'escadre russe de l'amiral Ricord, le gouvernement grec a autorisé l'escadre russe à rentrer en possession de ces bâtiments et à y installer l'établissement dont elle aurait besoin.

La question de l'arsenal et de la principale station navale n'est pas encore définitivement résolue.

Une solution est cependant arrêtée en principe, le gouvernement impérial ayant la ferme résolution de les établir dans un port français, dont le choix sera ultérieurement arrêté par l'amiral Avelan, d'accord avec le gouvernement de la République. Ce choix s'effectuera lors de la prochaine visite de l'escadre en France.

Actuellement, une partie de l'escadre, c'est-à-dire l'amiral Nakhimoff et le croiseur Rynda ont quitté les eaux grecques, se dirigeant, par le canal de Suez, vers le Pacifique, où ces deux vaisseaux feront croisière pendant trois ans. Les autres vaisseaux de l'escadre sont actuellement à Poros. Ils quitteront ce port dans une huitaine de jours pour se rendre en Syrie, d'où ils longeront la côte africaine et se dirigeront vers Alger.

Dans ce dernier port, l'amiral Avelan recevra ses nouvelles instructions. On parle d'une croisière et de manœuvres à opérer de concert avec les forces navales françaises.

Pendant le printemps, le grand-duc Alexis, grand-amiral, ira inspecter l'escadre de l'amiral Avelan. La revue, à laquelle prendront part deux autres grands cuirassés qui viendront se joindre à cette escadre, ainsi que le grand croiseur neuf le Rurik, aura lieu dans un port français.

On assure même que l'impératrice, qui doit accompagner son fils, le grand-duc Georges, en Algérie, assistera à la revue.

Le voyage de l'impératrice est décidé. Ce qui n'est pas encore sûr, mais ce dont on parle, c'est le voyage du grand-duc héritier, qui voudrait accompagner sa mère.

La suppression des Octrois

La dernière Chambre avait, on s'en souvient, voté une proposition de loi, accordant aux communes le droit de supprimer l'octroi et la faculté de le remplacer par une taxe. Pour empêcher cette proposition de devenir caduque, par le fait du changement de législature, M. Bardoux, président de la commission sénatoriale, chargée de son examen, avait déposé un rapport de pure forme d'ailleurs sur la question.

La commission sénatoriale, s'étant réunie, son président lui a fait observer qu'avant d'entrer dans l'examen d'une si importante proposition, il était nécessaire de procéder à une enquête auprès des municipalités des principales villes de France et notamment auprès du préfet de la Seine et des délégués du conseil municipal de Paris. Au cours de cette enquête, les intéressés seront invités à soumettre à la commission leurs vues personnelles sur les taxes qui leur paraîtraient pouvoir être établies en remplacement de l'octroi.

La Conversion

Les chiffres officiels des remboursements provoqués par la conversion du 4 1/2 0/0 en 3 1/2 0/0 ne sont pas encore entièrement connus. Les délais impartis aux porteurs de l'Algérie n'expirant que ce soir. En France, les opérations sont terminées depuis le 28 janvier.

L'Etat a, jusqu'à aujourd'hui, reçu 422 demandes de remboursement, représentant 61,660 fr. de rente, c'est donc une somme de 1,370,222 fr. 22 que l'Etat aura à tenir à la disposition des porteurs de titres qui n'acceptent pas la conversion.

Rappelons que l'opération portait sur un capital total de 6 milliards 780 millions. C'est donc une somme relativement infime que l'Etat aura à rembourser.

Allemagne

La Gazette nationale de Berlin et la Gazette de la Croix sont d'avis que par l'ingérence de la France à Tombouctou, l'avenir de la colonie française dépend avant tout de la question de savoir si les Français voudront et pourront s'y maintenir.

Dans le cas de l'affirmative, l'occupation actuelle sera le fait le plus considérable qui se sera produit dans le partage de l'Afrique depuis 1800.

L'exécution de Vaillant

Une foule considérable a stationné avant la nuit dernière autour de la Roquette attendant l'exécution de Vaillant, mais cette exécution n'aura vraisemblablement lieu qu'aujourd'hui.

Les mesures d'ordre seront très sévères. Les journalistes mêmes ne pourront pas approcher.

La Santé du Czar

Le bulletin publié sur la santé du czar comporte que l'amélioration continue.

La température s'est abaissée, la respiration est plus libre et la toux plus légère.

Les révélations de Cornélius Hertz

Le Figaro publie une conversation de Cornélius Hertz déclarant qu'il publiera les documents qu'il possède, si son procès avec succession de M. Reinach, n'est pas ajourné et si l'affaire de son extradition n'est pas réglée aujourd'hui.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 29 décembre 1893

Collège de filles

M. le maire communique une lettre par laquelle M. l'inspecteur d'académie fait savoir que le ministre a rejeté le vœu tendant à la transformation en lycée du collège de jeunes filles.

Concours hippique

M. le maire fait savoir que le ministre de l'agriculture est disposé à allouer pour un concours hippique, une somme de 1000 fr., si la ville et le département veulent faire de même. Il y aurait lieu de voter pareille somme. Adopté.

M. Costes ajoute qu'il a reçu de nombreuses demandes pour l'entreprise des baraquements du concours régional ; cependant il s'est arrêté à la demande du sieur Tournant, qui veut traiter moyennant 15,837 fr. 50 pour le concours régional, et 2,896 fr. pour le concours hippique. — La municipalité est autorisée à traiter.

M. le maire fait connaître que M. Potart, également entrepreneur de concours, propose à la ville, moyennant une somme de 6,000 fr. et la concession des droits d'entrée, d'établir le concours industriel, le concours de chiens, etc., etc.

Le conseil nomme MM. Relhié, Ségué et Delport pour être adjoints à la municipalité, à l'effet de traiter à ce sujet au mieux des intérêts de la ville.

La Question du Square

M. Daynard, au nom des commissions des finances et des travaux publics, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Vous avez renvoyé à l'examen de vos deux commissions réunies la question de déplacement du square, situé entre le monument Gambetta et la promenade Fénélon.

« Il s'agit de décider s'il convient de transporter ce square à l'autre extrémité de la promenade.

« C'est à l'occasion du concours régional qui va s'ouvrir dans notre ville que cette importante question a été soulevée.

« Elle préoccupe, à juste titre, l'opinion publique ; aussi vos commissions ont consacré plusieurs séances à l'étudier et à la discuter. Finalement, la majorité s'est prononcée en faveur du déplacement.

« Je vais résumer, en quelques mots, les raisons invoquées par les adversaires comme par les partisans du déplacement et vous dire dans quelles conditions celui-ci doit se faire.

« Les adversaires font trois objections principales :

« D'abord une objection financière, que nous examinerons à la fin de ce travail en étudiant les voies et les moyens.

« En second lieu, ils disent que ce square est le seul jardin public que possède notre ville et qu'en été son ombrage est recherché par les pro-

meneurs. J'ajoute que cette raison a été mollement soutenue, car, tout le monde sait qu'à cause de son exigüité, le square est très peu fréquenté ; à ce point de vue il n'est qu'un lieu de passage entre la place d'Armes et la promenade Fénélon.

« Le grand effort des adversaires du déplacement porte sur l'argument suivant : ils affirment que le maintien du square est indispensable à la décoration de la place d'Armes et du monument Gambetta.

« J'indique simplement la raison, sans insister sur les éloquentes développements produits à l'appui. Sur ce terrain, la question ne peut se discuter ni par des faits, ni par des chiffres. Elle est du domaine exclusif de l'art et sa solution dépend du goût de chacun. Or, comme dit le proverbe, des goûts et des couleurs, il ne faut pas discuter.

« A cet argument, en effet, les partisans du déplacement répondent ceci :

« En ce qui concerne la décoration de la place d'Armes, le square, il est vrai, la clôture admirablement de ce côté ; mais il a tort de masquer entièrement la promenade. Or, celle-ci, après l'enlèvement du square, avec ses larges allées, son beau kiosque et le monument projeté à son extrémité présentera au regard une perspective encore plus belle.

« En ce qui concerne le monument Gambetta, une fois qu'il sera dégagé des hauts arbres verts qui l'entourent et le diminuent un peu, sa fière silhouette se détachera avec plus de netteté et de vigueur sur le paysage lointain du mont d'Angély.

« En faveur du déplacement, nous faisons valoir encore deux raisons suivantes, qui sont indiscutables.

L'extrémité ouest de la promenade présente un aspect du plus mauvais effet, par suite du grand vide, mal comblé, qui existe entre les deux bâtiments de l'hospice et du magasin des tabacs. Il y a donc avantage à masquer ce vide par un motif de décoration.

« Dans un autre ordre d'idées, notre ville est privée de tous les cirques et grands spectacles forains, parce que nous n'avons pas d'espace libre assez grand pour leur installation ; l'emplacement du square actuel sera très bien approprié à cet objet.

« J'arrive aux conditions d'exécution de déplacement.

« Nous avions d'abord songé à reconstituer, dans de plus grandes proportions, le square, à l'autre extrémité de la promenade. Puis nous avons estimé qu'il diminuerait trop la surface libre de cette promenade et qu'en réalité, nous n'aurions pas un vrai jardin public.

« Nous nous sommes arrêtés au projet suivant :

« A l'extrémité de la promenade, il sera élevé une construction en grosse rocaille, de forme rustique, sur laquelle sera placé le groupe de Neptune qui se trouve actuellement dans le bassin du square.

« Les jets d'eau qui s'échappent de ce groupe, tomberont dans un premier petit bassin, puis se déverseront par une cascade, dans un second bassin plus grand (17 mètres de long, sur 6 mètres de large).

« Dans cette construction, on pourra aménager, à demeure fixe, l'aquarium que la société de pisciculture se propose de faire pour le concours régional.

« Ce petit monument sera entouré d'une pelouse, qu'on pourra émailler de quelques massifs de fleurs et d'arbustes. Elle sera clôturée, du côté de la promenade, par la magnifique grille qui sépare maintenant le square du monument Gambetta.

« Sur les hauts pilastres de cette grille nous pourrions rendre au public les deux statues de Murat et de Bessières, si le conseil général du Lot veut bien nous les confier de nouveau.

« Quant à la dépense, d'après le devis dressé sur l'avant-projet, elles s'élèveront à la somme de 3,971 fr., soit 4,000 fr.

« En conséquence, comme rapporteur de vos deux commissions réunies, j'ai l'honneur de vous proposer :

« 1° De décider la suppression du square actuel ;

« 2° D'approuver l'avant-projet de construction à l'extrémité opposée de la promenade Fénélon, d'une rocaille portant le groupe de Neptune, avec bassins, pelouse, aquarium et mur de clôture ;

« 3° Voter, pour l'exécution de ce projet, un crédit de 4,000 fr. à prendre sur les ressources libres du budget de 1894. »

MM. Périès et Cayla, devant la pénurie de la ville, combattent les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

L'Eclairage électrique

Au nom de la commission spéciale, le même rapporteur fait le rapport suivant relatif aux modifications apportées au cahier des charges pour l'éclairage électrique :

« Messieurs,

« Vous savez les grosses difficultés qui oppriment nombre de villes dans l'interprétation du cahier des charges de leur éclairage public lorsqu'elles veulent en faire l'application à l'é-

clairage électrique. On ne saurait donc apporter trop de soin et trop de précision à la rédaction de ces cahiers des charges.

» Ceci dit, pour expliquer et justifier la troisième présentation qui est faite à votre acceptation du cahier des charges de l'éclairage électrique dans notre ville.

» Le projet que vous aviez approuvé dans votre avant-dernière séance ayant été soumis à l'examen et avis de M. l'ingénieur en chef, ce dernier a bien voulu signaler quelques lacunes que nous nous sommes empressés de combler.

Les modifications signalées sont adoptées par le conseil.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil adopte un vœu tendant à ce que le musée de Cahors soit transféré au Lycée, dans les nouveaux bâtiments.

Doctorat

Nous apprenons que M. Jules Combarieu, notre compatriote, professeur agrégé de rhétorique au lycée d'Orléans, a soutenu hier en Sorbonne, avec un plein succès, ses thèses de doctorat ès-lettres. Toutes nos félicitations.

Perception

Par arrêté en date du 31 janvier 1894 : M. Blanc (Joseph-Alexandre-Eugène), percepteur-surnuméraire à la trésorerie générale du Lot, licencié en droit, ancien attaché au cabinet du Préfet du Lot, est nommé percepteur de 5^e classe, et chargé en cette qualité de la perception d'Autoire (4^e classe) en remplacement de M. Dubut, admis à la retraite.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous enregistrons cette nomination. M. Joseph Blanc, apportera certainement dans les fonctions qui lui sont confiées, l'esprit méthodique et le zèle intelligent qui le distinguent, et que complètent si bien toutes les qualités de l'homme du monde.

Tous nos vœux au jeune titulaire de la perception d'Autoire.

Nos compatriotes

M. le comte de Turenne, ancien conseiller général du Lot, maire d'Aynac, est nommé Consul général à Buda-Pesth.

Médailles d'argent de 2^e classe

MM. Lafon, secrétaire adjoint à la mairie de Gourdon : a sauvé une fillette sur le point d'être écrasée ; Sasnes, ouvrier distillateur à Figeac : a arrêté deux fois des chevaux emportés.

Instruction publique

Par arrêté préfectoral, en date du 29 janvier, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, sont nommés :

MM. Delrieu, instituteur titulaire à Ste-Croix, instituteur titulaire à Saux ; Cavané, instituteur titulaire à St-Daunès, instituteur titulaire à Ste-Croix ; Delbos instituteur titulaire à Cézac, instituteur titulaire à St-Daunès ; Landes, instituteur titulaire à Brouelle (Maxou), instituteur titulaire à Cézac.

Mlle Capsal, institutrice titulaire à Calamane, institutrice titulaire à Brouelle (Maxou) ; Mmes Naves, institutrice titulaire à St-Daunès, institutrice titulaire à Calamane ; Delbos, institutrice titulaire à Cézac, institutrice titulaire à St-Daunès ; Landes, institutrice titulaire à Espère, institutrice titulaire à Cézac.

Contributions indirectes

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, M. Pellissier, receveur à Lacapelle-Marival, est nommé en la même qualité à Montcuq, en remplacement de M. Bécays, retraité.

M. Pellissier est remplacé par M. Coule, receveur à Castets (Landes).

* * *

Lundi, à eu lieu, à l'hôtel-de-ville, un concours pour l'admission dans les contributions indirectes ; 35 candidats y ont pris part.

Nous ferons connaître ultérieurement les noms des lauréats de ce concours.

Postes et télégraphes

L'Officiel publie la création d'un établissement de facteur receveur dans la commune de Vers.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi 3 février courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu lundi 5 février courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café du Midi).

Conseil départemental de l'instruction publique

Le Conseil départemental se réunira à l'hôtel de la préfecture, le jeudi 8 février 1894, à 10 heures du matin.

Ordre du jour :

1^o Figeac. Opposition à l'ouverture d'une école maternelle privée ;

2^o Peine de la censure demandée contre Mlle X... institutrice publique ;

3^o Vaylats. Ecole de garçons. Suppression de l'emploi d'adjoint ;

4^o Ecoles de filles. Suppression de l'emploi d'adjointe ;

5^o Promilhanes et le Bourg. Secrétariat de mairie ;

6^o Sainte-Colombe. Création d'un emploi d'adjoint à l'école de garçons ;

7^o Demande de Mme Ladoux, institutrice à Saint-Martin-le-Redon. Admissibilité aux fonctions de titulaire.

Cour d'assises

Voici la liste des jurés qui siégeront à la prochaine session des assises du Lot, qui s'ouvrira à Cahors le lundi 20 février.

MM.

- Albert Duphénéux, maire à Cajarc.
- Auguste Despeyroux, maire à Grèzes.
- Julien Gustave, propriétaire à Marcellac.
- Jean-Philippe Prunet, prop. à Pressoire.
- Augustin Relhié, conseiller général à Cahors.
- Verdier, receveur des domaines à Puy-l'Evêque.
- Jules Malrieu, avoué à Figeac.
- Ernest Miramont, propriétaire à la Salle.
- Amédée Prady, propriétaire à Grèzels.
- Louis Parra, négociant à Gramat.
- Etienne Lavergne, rentier à Gramat.
- Jacques Ménage, épiciier à Salviac.
- Jean Lacam, cond. des p. et chaus. à Bretenoux.
- Jean Nigou, cond. des ponts et chaussées à Figeac.
- Isidore Richard, limonadier à Luzach.
- Frédéric Calvet, propriétaire à Bougyrou.
- Pierre-Marcelin Rigoula, maire à Pompidou.
- Jean Pindarie, propriétaire au Pont.
- Justin Gazal, propriétaire au Fau.
- Alain Lalo, notaire à Lauzès.
- Jean Darval, propriétaire à l'Hôpital-Saint-Jean.
- Gaston Réveillac, greffier à Lacapelle-Marival.
- Victor Bouzerand, négociant à Cahors.
- Marcelin Gouygou, maire à Strenquels.
- Jules Froment, conser. des hypothèques à Figeac.
- Jacques Martin, percepteur à Saint-Géry.
- François Cangardel bibliothécaire à Cahors.
- Pierre Castagné, négociant à Gourdon.
- Germain Montagnac, maire à Montlauzun.
- Victor Ratier, ruraliste à Bagnac.
- Pierre Cambres, propriétaire à Saint-Cernin.
- Auguste Latour, négociant à Labastide-Murat.
- Albert Bladié, maire à Pont-Carral.
- Louis Longueuch, maire de Lissac.
- Alfred Moulin, propriétaire à Gourdon.
- Pierre Delprat, ancien maire à Saint-Cyprien.

Jurés supplémentaires

- MM.
 - Antoine Fournier-Lafage, négociant à Cahors.
 - Emile Plagès, négociant à Cahors.
 - Charles Anglarès, professeur à Cahors.
 - Etienne Landrevie, négociant à Cahors.
- Le rôle de ces assises n'est pas chargé. Nous apprenons, en effet, qu'il n'y a encore qu'une affaire d'insulte : celle du sieur Cros d'Albas, accusé de viol.

Concours musical

Le règlement des concours de musiques, d'harmonies, d'orphéons, de trompes de chasse et d'estudiantinas, vient d'être publié. Nous en extrayons les passages suivants relatifs aux médailles et aux prix qui y seront décernés :

- Orphéons. — 1^{er} groupe : prime de 600 fr. et une médaille ; 2^e groupe : prime de 200 fr. et une médaille.
- Harmonies. — 1^{er} groupe : prime de 600 fr. et une médaille ; 2^e groupe : prime de 200 fr. et une médaille.
- Fanfanes. — 1^{er} groupe : prime de 400 fr. et une médaille.
- Trompes. — Prix unique : prime de 100 fr. et une médaille.

Congés des jours gras

Conformément à l'article 20 du règlement scolaire, les écoles primaires publiques du département du Lot vaqueront, le mardi gras et le mercredi des Cendres, à la condition qu'il y aura classe le lendemain, jeudi.

Nouvelles militaires

M. Grandjacquot, capitaine breveté au 7^e de ligne, stagiaire à l'état-major du gouverneur de la place forte d'Epinal, a été mis en activité hors cadre et désigné pour servir en qualité d'ordonnance auprès de M. le général Comoy.

* * *

Lundi soir à eu lieu au cercle militaire une réunion de MM. les officiers du 7^e de ligne, pour offrir un punch à M. le capitaine Pourille, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

L'excellente musique du régiment jouait sur la place d'Armes.

* * *

M. le capitaine Souverain, du 156^e de ligne, passe au 7^e de ligne par décision ministérielle du 28 janvier 1894.

Le prix du Tabac

On procède en ce moment, dans les bureaux des contributions indirectes, à l'étude d'un remaniement complet des prix du tabac ; certaines qualités seront augmentées, d'autres diminuées. Pour commencer, les paquets de cigarettes de la Havane, qui se vendaient 70 centimes, sont augmentés de 10 centimes.

Les inspecteurs de la régie se rendent en ce moment chez tous les débitants pour faire sur les paquets et afficher les changements nécessaires. Dans huit jours, tous les anciens paquets seront modifiés et bientôt les nouveaux seront mis en vente.

La cause de ces changements ? Une hausse qui se produit en ce moment à la Havane et qui entraîne une augmentation des tarifs douaniers.

Accident

Le sieur Jean Guilhem, de la commune de Bouziès, âgé de 45 ans, qui avait passé son tabac au magasin de Cahors, dans la journée de lundi, en rentrant chez lui à une heure avancée, voulut pour abrégé, traverser le pont du chemin de fer de Mondières.

Dans l'obscurité, le malheureux ne s'étant pas aperçu qu'à la sortie du pont la voie ferrée est en contre-haut de plus de dix mètres du chemin qu'il voulait prendre, fut précipité dans le vide.

Dans sa terrible chute, Guilhem s'est brisé une jambe et a reçu en outre de fortes contusions sur tout le corps.

Un escroc

Un individu, disant se nommer Danjean, Antoine, âgé de 66 ans, décoré de la médaille militaire, et être pensionné de l'Etat, se présente, il y a une quinzaine de jours, à l'auberge Pigniol, où il raconta qu'appelé par le colonel du 7^e, pour soigner les soldats qui souffraient des dents et des corps aux pieds, la compagnie d'Orléans avait égaré ses effets et qu'elle allait lui donner une bonne indemnité.

Sur la foi de ces dires, les aubergistes lui prêtèrent des effets, le nourrirent et lui avancèrent même de l'argent. Aussi juge-t-on de leur fureur quand, jeudi dernier, jour où il devait toucher l'indemnité de la compagnie, Danjean ne reparut pas à l'auberge.

Plainte a été déposée.

Gourdon

Favorisée par un temps superbe, notre dernière foire qui a été tenue lundi dernier, a été fort belle et très fertile en affaires.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés et les affaires traitées fort nombreuses.

Le marché des bœufs était bien garni et il s'y est traité beaucoup d'affaires. On nous a signalé une légère hausse sur les bœufs d'attelage dans les prix de 450 à 750 fr. la paire. Ceux destinés à la boucherie étaient recherchés ; ils ont valu de 30 à 35 fr. le quintal.

Une assez grande quantité de porcs gras avaient été amenés à notre foire ; il s'en est vendu dans les prix de 40 à 45 fr. le quintal, poids vif.

Les porcelets se sont vendus de 18 à 28 fr. la pièce, selon grosseur.

Voici la mercuriale de la halle aux grains : Blé, 100 hectolitres, 1^{re} qualité, vendus à raison de 19 fr. l'hectolitre ; 40 hectolitres de seigle vendus au prix de 14 fr. l'hectolitre ; 25 hectolitres de maïs vendus au prix moyen de 13 fr. 80 l'hectolitre ; 50 hectolitres d'avoine vendus au prix moyen de 9 fr. 20 l'hectolitre.

Noix, 500 hectolitres vendus au prix moyen de 8 fr. 10 l'hectolitre.

Pommes de terre, 30 hectolitres vendus au prix moyen de 4 fr. 50 l'hectolitre.

Chataignes, 15 hectolitres vendus au prix moyen de 7 fr. 20 l'hectolitre.

Les volailles s'est vendue à raison de 0, 60 à 0,75 c. la livre.

Les œufs ont valu de 0,90 c. à 1 fr. la douzaine.

Les foies d'oie ont valu de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le kilo.

Les truffes se sont vendues de 9 fr. 50 à 10 fr. le demi-kilo.

Malgré la grande affluence de gens à notre foire, on ne nous a signalé ni vol, ni accident.

Figeac

Avant-hier, le train dit « train-charrette », qui arrive à 10 heures 45 du matin, arrivait en gare sur la voie de garage, quand les tringles d'un wagon de charbon, auquel étaient accrochés les wagons de voyageurs, se rompirent. Le train avait encore une assez grande vitesse. Les wagons de voyageurs, restés un moment en arrière, allèrent, en vertu de la vitesse imprimée, vers le restant du train, et un tamponnement se produisit. Le serre-frein de queue et une dame ont seuls reçu des contusions sans gravité.

Lissac

Nous avons déjà annoncé qu'un chien atteint d'hydrophobie avait été abattu après avoir mordu plusieurs de ses congénères.

Trois enfants mordus par un de ces chiens, ont été envoyés à Paris pour être soignés à l'Institut Pasteur.

Lacapelle-Marival

La fièvre aphteuse, maladie de nature contagieuse a été constatée dernièrement au marché de la Villette, sur les porcs emmenés, croit-on, de notre localité. Sur cette constatation, le ministre de l'agriculture avait chargé M. Champagne, vétérinaire, chargé du service des épizooties, d'une mission à l'effet de prescrire dans notre contrée les mesures nécessaires pour enrayer le mal.

A la suite de l'enquête, il a été établi que la commune de Lacapelle-Marival était absolument indemne de cette affection contagieuse et que l'importation de ces animaux avait été faite, non dans notre canton, mais bien dans le département de la Corrèze.

Il est important que l'enfant ait un organisme en bon état lorsqu'il atteint l'âge adulte ; la santé de l'homme dépend du développement physique. Si votre enfant est débile, il deviendra un homme affaibli, anémique, toujours en danger de quelque affection chronique et exposé à toutes les maladies.

Si vous observez en lui cette tendance à l'affaiblissement, vous pouvez être certain que l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude lui sera extrêmement salutaire. Ce sera en même temps qu'un aliment puissant un préservatif contre les

phumes, refroidissements, etc. En un mot, l'Emulsion Scott répond à tous les besoins des enfants qui grandissent.

L'Emulsion Scott se vend partout.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Le Grand Mogol

La soirée de mardi dernier a été très agréable et très réussie ; nous devons constater, pour être juste, que depuis quelques semaines, la troupe de M. Guyot est réellement en progrès ; inutile de dire, bien entendu, que dans le *Grand Mogol* MM^{es} Demanthe-Guyot et Viannet ont été aussi gracieuses et aussi applaudies que par le passé ; mais notons que M. Trioque, bien que jouant le rôle de Mignapour s'est bien tiré des difficultés qu'il contient, et que M. Marty, dans le capitaine Crakson, a été d'un comique achevé ; ajoutons que la rentrée de M. Obert a été fêlée, et n'a pas peu contribué au petit succès qu'il s'est fait ; et lorsque nous aurons dit que M. Laclaverie a incarné le personnage du Grand Vizir de la façon la plus amusante, nous aurons achevé la revue détaillée d'un ensemble qui n'est pas sans mériter beaucoup d'encouragements et quelques éloges.

M. HEYC.

Vendredi 2 février 1894

LE PREMIER MARI DE FRANCE

Comédie en 4 actes, d'Albin Valabrègue

Il n'est pas un vrai cadurcien qui puisse se dispenser d'aller au théâtre ce soir-là

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 1^{er} FÉVRIER 1894

de 2 à 3 h. du soir (*Allées Fénélon*)

- Le Drapeau (Pas Redoublé) Leroux.
- La Fête au Village Voisin (Ouverture) Boëldieu.
- Les Jardins d'Armide (Valse) Godifroy.
- La Damnation de Faust (Fantaisie) Berlioz.
- Cécile (Mazurka) Kelsen.

M. Audouard

Nous venons d'apprendre et nous nous empressons d'en informer nos lecteurs, que M. Audouard, chirurgien-dentiste à Brive, qu'une indisposition a empêché de venir à Cahors pendant le mois de janvier, reprendra ses visites bi-mensuelles à partir du 17 février. Sollicité par plusieurs de ses clients, et voulant être agréable à toutes les personnes qui ont réclamé ses soins, M. Audouard se rendra dans notre ville le 14 et y séjournera jusqu'au 17. Ce temps sera peut-être insuffisant pour donner entière satisfaction à toutes les demandes qu'il a reçues, mais il ne peut que difficilement quitter son cabinet de Brive plusieurs jours, car une clientèle nombreuse, la plupart venue de loin, va l'y trouver journellement.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui doivent le consulter, de prendre rendez-vous à l'avance, à l'hôtel de l'Europe, rue du Lycée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1894

Billets d'Aller et Retour à prix réduit

A l'occasion des Fêtes du Carnaval les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n^o 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (3, 4, 5 et 6 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (7 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

SALLES (Aude)

Trois personnes de ma paroisse, qui on fait usage des *Pilules Gicquel*, se montrant très satisfaites des effets obtenus contre la Migraine et surtout contre des constipations chroniques, invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager. J'en ai moi-même fait usage et je regrette de n'avoir pas connu plus tôt ces excellentes *Pilules Gicquel*.

Abbé Sabattier, curé de Salles-d'Aude.

BULETIN FINANCIER

Le début de la séance d'aujourd'hui a été fort satisfaisant, tant sur nos valeurs que sur les fonds étrangers, mais on a répandu le bruit que l'empereur de Russie était gravement malade. Les fonds russes ont reculé les premiers, l'Orient est descendu à 69.20. Le 3 0/0 reste à 97.15 et le 4 1/2 à 104.50. Sans la nouvelle dont nous venons de parler, nos rentes s'élevaient à 63.15. L'Extérieure espagnole se tient à 63.15. L'Italien est à 74.90 ; l'état des finances est toujours très précaire. Le Turc est toujours bien tenu à 23.12. Le Portugais descend à 69.85. La Banque de France est à 4005. Le Crédit Foncier est en hausse à 1012. Le Crédit Lyonnais fait 777. Peu de mouvements sur les chemins de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

sen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être

prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 28 janvier 1894. — Michel Thivars : Le bonnet bleu. — Jules Mary : Un crime d'enfant (suite). — Pierre Maël : Pilleur d'épaves (suite). — Lucien Biart : Pierre Robinson et Alfred Vendredi (suite). — Alexis Bouvier : Chocholette (suite). — M.-E. Braddon : Les mystères de minuit (suite).

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

1894

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1894

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebron...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUBOURG (Indre)

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Poutures, Ecorchures, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIU, TIGRE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES

considérés comme incurables par les Médecins célèbres

Le traitement est simple et sans danger

Le traitement du t... est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffés, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.	C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.	H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.	E. LEYBAEUF, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GILY, professeur à l'École des chartes.	H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.	E. MUNZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
D ^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.	A. WALZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.

Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous livrer d'une multitude de volumes inédits de l'Encyclopédie. (Arsène HOUSSAYE)

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

Peinture Vitrierie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.